

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article7617>

# **Drone géorgien : les preuves vidéo sont un "montage" (Moscou)**

- Défense - International -



Date de mise en ligne : mardi 29 avril 2008

---

**Spyworld Actu**

---

L'enregistrement vidéo qui sert à Tbilissi de preuve qu'un drone géorgien a été abattu par un avion russe dans le ciel de l'Abkhazie est un "montage", a affirmé mardi la diplomatie russe.

"Les prétendues preuves vidéo ne méritent pas la confiance et suscitent nombre d'interrogations", a déclaré le ministère russe des Affaires étrangères dans un communiqué.

"La liste est longue des contradictions dans cet enregistrement vidéo qui n'est qu'un montage évident", a constaté la diplomatie russe.

Des spécialistes russes notent, entre autres, le comportement bizarre du pilote qui semble s'être délibérément trahi car l'avion a "plongé" sous le drone avant de l'attaquer, tandis que les drones ne peuvent pas scanner le ciel au-dessus de leur fuselage.

L'enregistrement géorgien montre également des missiles décollant des points d'accrochage situés aux extrémités des ailes, tandis que les MiG-29 russes n'en disposent pas.

En analysant l'enregistrement, les experts militaires russes notent la trace blanche laissée par le missile. Les traces de ce type ne sont laissées que par des missiles sol-air, jamais par les missiles air-air.

Enfin, l'enregistrement laisse voir deux routes parallèles au littoral de la mer Noire, tandis dans la région en question il n'y a pas de routes longeant la mer. Au contraire, le rivage est bordé d'une plage de 100 mètres de large, visible même à partir de satellites, ce que les preuves vidéo géorgiennes ne montrent pas.

Par ailleurs, selon le communiqué russe, la Géorgie a refusé de projeter officiellement cet enregistrement lors d'une réunion du Conseil de sécurité de l'ONU pourtant convoquée à sa demande le 23 avril dernier.

Tbilissi, qui a plus d'une fois accusé la Russie de violer son espace aérien, prétend qu'un drone géorgien a été abattu le 20 avril par un MiG-29 russe au-dessus de l'Abkhazie, république autoproclamée qui revendique son indépendance par rapport à la Géorgie. L'armée de l'air russe a qualifié ces assertions de "fiction", l'Abkhazie affirmant que le drone a été abattu par son système de défense antiaérienne.

Le ministère russe des Affaires étrangères a par ailleurs souligné que des vols de drones géorgiens au-dessus de la zone du conflit déstabilisaient la situation dans la région.

"Les vols de drones constituent dans tous les cas un facteur déstabilisateur. D'abord, il s'agit d'activités de reconnaissance militaire, ensuite les aéronefs de ce type permettent de corriger les tirs", a-t-il expliqué.

L'accord de cessez-le-feu signé le 14 mai 1994 à Moscou interdit la présence de forces armées dans la zone de sécurité, tandis que la résolution 1808 du Conseil de sécurité de l'ONU, en date du 15 avril 2008, interdit toute activité militaire dans la zone de sécurité et la zone de limitation des armements.

Les républiques sécessionnistes d'Abkhazie (nord-ouest), d'Adjarie (sud-ouest) et d'Ossétie du Sud (nord) ont proclamé leur indépendance après la chute de l'URSS, mais seule l'Adjarie est rentrée dans le giron géorgien. Des affrontements meurtriers ont opposé Abkhazes et Sud-Ossètes à la Géorgie à partir de 1992 et n'ont cessé qu'après l'intervention d'une force internationale de maintien de la paix. Elu en 2004, le président Mikhaïl Saakachvili a promis

## Drone géorgien : les preuves vidéo sont un "montage" (Moscou)

---

de rétablir l'autorité de Tbilissi sur les régions séparatistes.

*Post-scriptum :*

<http://fr.rian.ru/world/20080429/10...>